



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER**

**Arrêté n°AG 186-26
prorogeant l'arrêté n°AG 173-26**

Portant réglementation

RUE DE LA CROIX BLANCHE (D948) - (Beauvoir-sur-Mer)

Monsieur Jean-Yves BILLON, Maire de la commune de Beauvoir Sur Mer,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté n°AG 173-26 en date du 27/08/2026

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas terminés

ARRÊTE

Article 1

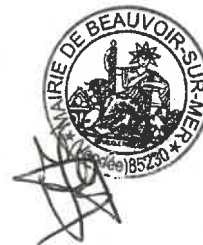
Les dispositions de l'arrêté AG 173-26 du 27/08/2026, portant réglementation de la circulation 16 RUE DE LA CROIX BLANCHE (D948), sont prorogées jusqu'au 18/09/2026.

Article 2

Monsieur Jean-Yves BILLON, Maire de la commune de Beauvoir Sur Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beauvoir-sur-Mer, le 09 SEP. 2026
Monsieur Jean-Yves BILLON, Maire de la commune de
Beauvoir Sur Mer

BILLON Jean-Yves



Publié le : **09 SEP. 2026**

DIFFUSION :

- Monsieur CALLARD (PEINTURE DE LA COTE)
- Monsieur Jean-Yves BILLON, Maire de la commune de Beauvoir Sur Mer
- Secrétariat
- Agence Routière Départementale

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.